Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200133-20251204-2025_9_13-DE

Commune de BOURBRIAC

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Claudine GUILLOU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : GUILLOU Claudine, LE BLOAS Jean-Jacques, LE FLOC'H Patrick, GUEGAN Florence, SERANDOUR Louis, LE COUSTER Béatrice, LOSTYS Jérôme, GUILCHER Gwénaëlle, BLANCHARD Benoit, HERVE Jean-Luc, GODEFROY Didier, LE COUSTER Christelle, PRIDO Loïc

ABSENTS EXCUSES : TOUCHERY CREPIEUX Sandrine donne pouvoir à GUILCHER Gwénaëlle, LE COZ Caroline donne pouvoir à LE COUSTER Béatrice, DRONIOU Christian donne pouvoir à LE COUSTER Christelle, BRIOU Julien donne pouvoir à BLANCHARD Benoit, LE NEINDRE Myriam donne pouvoir à GODEFROY Didier, Murielle COATRIEUX donne pouvoir à HERVE Jean-Luc

Secrétaire de séance : GODEFROY Didier

Date de la convocation : le 27/11/2025

URBANISME : Autorisation extension d'élevage à Plésidy

8.4 Délibération n°2025/9-13

VU l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une consultation du public sur une demande relative à une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement EARL DU TRIEUX à Plésidy en date du 14 novembre 2025 ;

Considérant la demande présentée le 24 juillet 2025 et complétée le 23 octobre 2025 par l'EARL du TRIEUX en vue d'effectuer à Plésidy au lieu-dit « La Villeneuve » :

- L'extension de l'élevage avicole pour un nouvel effectif total après projet de 40 000 poules pondeuses volières et sol, et ce via la construction d'un nouveau poulailler de 30 000 emplacements et la mise à jour du plan d'épandage ;

Considérant l'affichage en cours de l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2025 dans la commune de Bourbriac et la consultation du public de quatre semaines, du 15 décembre 2025 au 12 janvier 2026 dans la commune de Plésidy ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Valider l'extension de l'élevage avicole pour un nouvel effectif total après projet de 40 000 poules pondeuses volières et sol, la construction d'un nouveau poulailler de 30 000 emplacements et la mise à jour du plan d'épandage.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200133-20251204-2025_9_13-DE

Fait et délibéré en séance le 04/12/2025

Le secrétaire de séance, GODEFROY Didier	Le Maire, Claudine GUILLOU

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant Mme le maire de Bourbriac dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.